



**ELECTIONS**  
*Conseil d'Administration*  
*Conseil Scientifique*  
*Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire*



**PROFESSION DE FOI**

**scrutin du 28 novembre 2006**

L'ULP entre dans une période de profonds bouleversements.

- Elle a mis en application la réforme LMD et le changement de règles financières de la LOLF dont les conséquences vont encore s'amplifier ces prochaines années.
- Elle poursuit immédiatement par la mise en place du PRES alsace issu des quatre universités alsaciennes.
- Parallèlement, les discussions avancent très vite sur le regroupement des trois universités de Strasbourg.
- Le paysage de la recherche est profondément altéré par la nouvelle loi d'organisation.
- Le partenariat rénové ULP/CNRS se met progressivement en place.
- Des réformes sont annoncées qui transformeront les fondements des statuts des personnels de la fonction publique.

Ces changements en rafales donnent un peu le vertige. Ils suscitent chez les personnels des inquiétudes et des interrogations.

- Que vont devenir nos modes de gestion et nos conditions de travail négociés non sans lutte au fil des années ?
- La nouvelle organisation de l'université donnera-t-elle toute sa place à la démocratie telle que nous la vivons et encore plus telle que nous la souhaiterions ?
- Le niveau de qualité du dialogue social tant vanté à l'ULP sera-t-il conservé ?
- Nous avons jusqu'à présent maintenu la transparence et l'équité dans le système de promotion des IATOS. Pourtant le mode d'élection et de fonctionnement des CPE ne sont pas satisfaisants. Quelles solutions pour un très gros établissement ?
- Comment étendre le bénéfice du SUAS à une population plus nombreuse et avec quels moyens ?
- Comment transférer nos règles à trois fois plus de contractuels après les avoir préalablement étendues aux « labos U » ?
- Les agents des organismes auront-ils encore leur mot à dire sur l'organisation de la recherche dans les labos mixtes ?
- Le volet social du partenariat rénové verra-t-il un réel progrès pour les personnels (mobilité, formation permanente...)?

Nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses, mais il nous paraît évident que ceux qui sont les plus aptes à défendre, consolider et faire progresser les éléments de justice et d'amélioration des conditions de travail à l'ULP sont ceux qui ont été les moteurs de leur mise en place dans l'université.

Avec vous et sous votre contrôle permanent nous pourrons continuer à représenter l'ensemble des personnels qu'ils soient enseignants ou non enseignants. Ce sont eux qui font l'établissement quelles que soient les structures.

**Rien de durable ne peut se construire sans la satisfaction des aspirations légitimes des personnels, nous y veillerons.**

PS : Petit glossaire

LMD : Réforme de l'enseignement supérieur « licence, master, doctorat »

PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

IATOS : devenus depuis peu BIATOS par l'adjonction des bibliothèques et parce qu'ils en font deux fois plus.

CPE : Commission paritaire d'établissement.

ULP : Un acronyme qu'il ne faudrait pas que nous regrettions.

*Donnez du tonus à votre bulletin de vote : votez CGT*